



## OBJECTIFS

A la fin de l'action de formation, les stagiaires doivent être capable de :

- Choisir un matériel adapté à une situation donnée ;
- Intervenir en sécurité ;
- Prévenir les risques lors du montage, de l'utilisation et du démontage des échafaudages roulants.

## DUREE

Formation initiale : 7 heures.

Formation de maintien des acquis et des compétences : 7 heures.

## PRE-REQUIS

Toute personne apte à effectuer des travaux en hauteur. Etre âgé au minimum de 18 ans.

## EFFECTIF

8 stagiaires maximum.

## INTERVENANT

Formateur expérimenté dans les échafaudages roulants.

## POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

- Parce qu'elle est opérationnelle : elle est centrée sur le développement des compétences favorisant une application rapide sur les lieux de d'intervention au sein des lieux de travail ;
- Parce qu'elle est dynamique et concrète : des mises en situation et études de cas proches de la réalité et des exigences des interventions sur les lieux de travail ;
- Parce qu'elle répond aux obligations de formation en sécurité selon le code du travail (Art.4323-89).

## PEDAGOGIE ET MATERIEL

Méthodes pédagogiques : active ou de découverte, démonstrative, participative.

- Apports théoriques par un diaporama (commenté par le formateur)
- Exercice pratique sur l'évacuation et le sauvetage
  - La manipulation des EPI apportés par chaque stagiaire.
  - La manipulation des EPI apportés par le formateur.
  - La mise en situation réelle et étude de cas de condition de travail en hauteur, accompagné d'actions correctives.

Matériel :

- Vidéoprojecteur + ordinateur, crayons effaçables à tableau blanc ou crayons permanents (fourni par nos soins)
- Salle de formation nécessaire à accueillir le nombre de stagiaire convenablement et une alimentation électrique
- Paper-board ou tableau blanc,.....
- Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants, casque et lunettes de protection, harnais de sécurité, liaisons antichute.
- Site d'évolution en travail en hauteur

# CONTENU

## Partie théorique :

- Présentation des différents types d'échafaudages ;
- Eléments constitutifs ;
- Tubes et raccords ;
- Eléments préfabriqués ;
- Constitution de l'échafaudage roulant.
- Aménagement de l'aire de travail ;
- Environnement ;
- Plan de prévention ;
- Risques, EPI, protections collectives ;
- Installation du matériel ;
- Règles de sécurité.
- Mise en œuvre des matériels ;
- Analyse des risques ;
- Supports – ossatures – amarrage ;
- Planchers – garde-corps – plinthes ;
- Préparation au sol ;
- Inspection et préparation du matériel ;
- Montage d'un échafaudage simple ;
- Démontage ;
- Conditionnement et stockage du matériel, entretien ;
- Repli du chantier ;
- Réglementation.

## Partie pratique :

### Tronc commun :

- Baliser le chantier ;
- Porter ses Equipements de Protection Individuelles (EPI) ;
- Comprendre la notice du fabricant ;
- Vérifier l'adéquation du matériel ;
- Effectuer la vérification journalière ;
- Connaître et faire connaître les consignes de sécurité.

### Montage et démontage de l'échafaudage :

- Citer les différents types de matériel et expliquer leur fonction ;
- Effectuer l'examen de l'état de conservation ;
- Consigner le résultat des vérifications ;
- Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses ;
- Apprécier la qualité et la résistance du support ;
- Effectuer l'examen de montage et d'installation ;
- Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant ;
- Maîtriser les opérations de montage, déplacement et démontage en sécurité, suivant la notice du fabricant.

### Utilisation de l'échafaudage :

- Contrôler visuellement l'état de conservation du matériel
- Maîtriser les opérations de déplacement et de stabilisation
- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage
- Respecter les limites de charges
- Maintenir l'échafaudage en sécurité
- Proscrire l'utilisation de façon dangereuse
- Tenir compte de la co-activité sur les chantiers
- Signaler les situations dangereuses

**VALIDATION DE LA FORMATION** A l'issue de la partie théorique et pratique, un test sera effectué sur chaque partie. Remise d'une attestation de fin de formation à chaque stagiaire.

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

R457 CNAMTS.

Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004.